



LÉGATION DE SUISSE
EN EGYPTE

Référence: Voire
Notre CD.6.D.-F./mp

*Le souverain de la Suisse
qui a fait une
démarche.*

M. Carafotte
Amuse amuse

à la carte

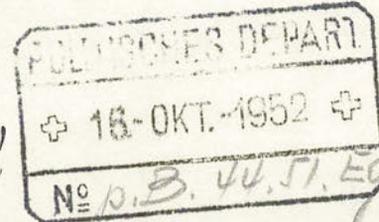
M. le Chef du Département
16.8.

Le Caire, le 14 octobre 1952
10, Sh. Abdel Khalek Saroit Pacha
Téléphones 78171-78172

P. 17

CONFIDENTIEL

Monsieur le Ministre,



Le 8 de ce mois, vous avez bien voulu me demander des renseignements sur un compatriote qui vous avait transmis un message de la part de l'ex-souverain d'Egypte. Je vous avais fourni les indications nécessaires et je vous annonçais en même temps une lettre vous décrivant les réflexions que m'inspire la perspective d'une demande d'asile dudit personnage pour lui-même et sa famille.

La première question que je me pose est celle de savoir si le souverain désirerait vraiment se rendre chez nous ou si le message confié à notre compatriote reflète simplement l'idée vague ou intéressée d'une personne de l'entourage de l'ex-roi ? Jamais, avant son départ d'Egypte, Farouk Ier n'avait parlé de la Suisse; il avait songé à l'Italie et à l'Espagne; on parlait aussi du Brésil. D'ailleurs, il avait précisé, l'année passée, qu'il "ne mettrait plus les pieds" dans notre pays.

Mais les circonstances ont pu le pousser à modifier son attitude.

Vous savez sans doute qu'il est fortement question ici de traduire l'ancien souverain devant les tribunaux afin de le juger à propos de toute une série de points très graves; on envisagerait même sa condamnation à mort. De plus, la Reine Farida réclamerait le retour en Egypte des trois fillettes nées du premier mariage du souverain.

Il est possible, d'autre part, que le roi pense qu'il se trouverait en plus grande sécurité dans notre pays, où il existe une forte tradition d'asile, qu'en Italie, pays qui a dans la Vallée du Nil une grosse colonie à laquelle le gouvernement de Rome sacrifierait sans doute certains intérêts dans le cas de danger.

Aux Affaires Politiques
du Département Politique Fédéral
B e r n e



Enfin, Farouk Ier est supposé avoir de très grosses sommes dans nos banques; il voudrait peut-être les mettre à l'abri pour éviter qu'il ne soit contraint, sous une forme ou sous une autre, d'en rendre compte.

L'ex-roi songe peut-être aussi à certaines traditions suisses de sa famille. Le Roi Fouad avait été éduqué en partie à Genève et le Khédive Abbas Hilmi II s'y était réfugié après sa destitution en 1914.

Voilà, à mes yeux, les quelques motifs que l'ancien souverain pourrait avoir pour se réfugier chez nous. Mais sa présence dans notre pays, si elle devenait une réalité, serait-elle sans danger pour nous ?

Je sais que notre pratique d'asile repose sur une vieille tradition et qu'elle nous impose des obligations certaines, surtout vis-à-vis d'une victime politique qui a toujours eu des égards, voire de l'amitié, pour nos compatriotes établis en Egypte, notamment pour les quilleurs et les tireurs. Il ne serait point chevaleresque de l'oublier.

On peut se demander, d'autre part, si le Roi Farouk se trouverait bien en Suisse où le genre de vie qu'il préférerait jusqu'ici n'est pas courant. La presse ne se jetterait-elle pas sur lui en critiquant fortement ses habitudes ? La critique serait-elle certaine de ne jamais dépasser le cadre voulu et de ne pas atteindre ou blesser la nation égyptienne ou ses gouvernants ? La Reine Farida pourrait réclamer avec un certain droit ses enfants si son ancien époux venait réellement à être condamné à des peines graves ou à la peine capitale. Que ferions-nous dans ces différents cas ? Que feraient les banques suisses si l'Etat égyptien réclamerait les avoirs de l'ancien souverain déposés dans notre pays ?

Les situations délicates que pourrait faire naître la présence du roi seraient infinies. Dans ces conditions, on peut se poser la

question de savoir si, tout en demeurant bienveillants, nous n'aurions pas intérêt à laisser travailler le temps ?

Le Roi Farouk peut changer d'idée. Il se peut aussi que le problème du Soudan entre bientôt dans une phase qui rende superflue la monarchie en Egypte [abandon de l'idée de l'union des deux parties de la Vallée du Nil sous une couronne commune]. A ce moment là, les rapports de l'ancien souverain et de sa famille, notamment du petit garçon qui est toujours roi, avec le Caire seraient beaucoup moins délicats et nous permettraient d'agir plus librement.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de Suisse ;

N. de T. de